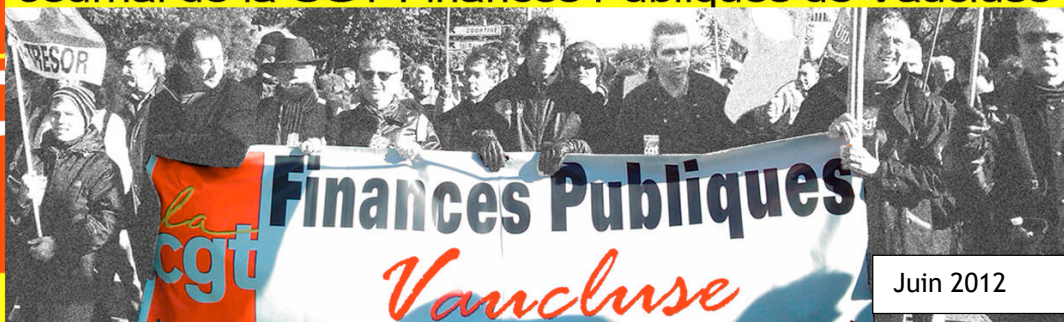




REGARDS



On a beaucoup reproché à la CGT, y compris dans son propre camp, d'avoir pris position au cours de la campagne de l'élection présidentielle. A présent, après l'élection d'un nouveau président, un nouveau gouvernement a été installé. Lors de son deuxième congrès, en avril dernier, la CGT Finances Publiques avait interpellé chacun des candidats républicains. Il aurait été intéressant d'examiner les réponses de François Hollande mais malheureusement et contrairement à plusieurs autres candidats, dont son challenger au second tour, il a renvoyé au bureau national une réponse type expliquant qu'il recevait trop de messages pour répondre à tous. Dommage, car dans ce nouveau contexte politique, la CGT est préoccupée de l'avenir de la Direction Générale des Finances Publiques et de ses agents.

Le candidat, désormais président, avait cependant répondu à une demande similaire de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, formulée quelques semaines auparavant. Ses réponses sont intéressantes. Il y a des motifs d'espoir : ainsi il donne des gages d'un dialogue social de meilleure qualité (ça ne sera pas difficile !). il dit son attachement au statut de la fonction publique et annonce la fin de la Révision générale des Politiques Publiques, coupable de tant de nos maux. Certains passages sont plus inquiétants : en insistant beaucoup sur les contraintes budgétaires, il se garde de prendre le moindre engagement en matière d'emploi.

Sur la question du pouvoir d'achat, il s'engage tout au plus à revaloriser les plus bas salaires, soit ceux des agents de catégorie C sans évoquer d'augmentation du point d'indice.

Sur ces deux derniers sujets, les plus cruciaux pour les fonctionnaires de la DGFIP, il faudra donc, encore et encore, se mobiliser et créer un rapport de force susceptible d'inverser la tendance de la dégradation combinée des missions que nous assurons et de nos conditions de vie au travail.

Les banderoles et les drapeaux de la CGT ne prendront sans doute pas la poussière bien longtemps !

POURQUOI NOS SALAIRES ONT BAISSÉ AU 1^{er} JANVIER 2012

Certains collègues ont constaté une baisse sensible de leurs salaires (hors changement d'échelon) au 1er janvier 2012.

Plusieurs raisons à cela :

Il y a bien sûr la hausse de nos cotisations retraite, qui va nous aligner progressivement sur le régime général du secteur privé. Du coup la "Retenue Pension Civile" est passée de 8,12 % à 8,39 %. Bon, remarquez, on avait été prévenu.

Mais ce n'est pas tout ! Car s'il est bien une mesure dont on a peu parlé, c'est celle qui a touché la CSG et la CRDS. Ainsi, depuis le 1er janvier 2012, l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) est désormais assise sur 98,25% du salaire au lieu de 97% auparavant. Cela a donc pour conséquence une augmentation des charges salariales.

Ces contributions sont directement calculées sur la somme de tous nos éléments de salaire, à savoir : traitement brut + IMT + IAT + Prime de rendement + ACF, Harmonisation, etc...

Et puis enfin, il y a la hausse, pour ceux que cela concerne, du tarif de nos contrats Prémio et Mutuelle santé de la MGFIP.

A l'inverse, seule l'Indemnité Mensuelle de Technicité a légèrement augmenté au 1er décembre 2011, mais malheureusement pas au point de compenser la baisse globale de nos rémunérations ! Et la valeur du point d'indice est encore gelée pour une durée indéterminée, crise de la dette oblige nous dit-on...

Maigre consolation : la conséquence de tout cela est que le montant de notre revenu imposable baisse aussi. Mais de là à nous faire baisser d'une tranche et à nous faire payer moins d'impôt, faut pas rêver non plus ! ! !

Raison de plus pour revendiquer un rattrapage et une revalorisation substantielle de la valeur du point d'indice qui accuse une perte cumulée depuis 2000 de 12,93 % (hors tabac), soit une perte mensuelle sèche de 213 € pour un cadre C 11^{ème} échelon (indice majoré 355), de 291 € pour un cadre B 13^{ème} échelon (classe normale, indice majoré 486) et de 394 € pour un inspecteur 12^{ème} échelon, indice majoré 658. Ces exemples sont édifiants et démontrent une chute importante de notre pouvoir d'achat avec toutes ses conséquences au niveau économique



**TROIS NOUVEAUX AFIPA A LA DIRECTION :
L'ARMÉE MEXICAINE SE DENSIFIE. BIENTÔT
PLUS DE CADRES SUP QUE D'AGENTS !**

LA CGT INTERPELLE LES CANDIDATS AUX LEGISLATIVES

La section a fait parvenir le 25 mai à tous les candidats républicains à la députation en Vaucluse une lettre ouverte pour les interpeller sur l'état de notre direction, tant au niveau local que national. Ce sont en effet ces gens qui voteront les futures lois de finances et donc d'éventuelles suppression d'emplois dans notre administration. De plus, la plupart d'entre eux ont également des responsabilités politiques au niveau local et sont

Donc concernés au premier chef par le recul du service public fiscal et comptable en milieu rural, la raréfaction des emplois publics et les difficultés croissantes que nous connaissons à effectuer nos missions. Nous leur avons communiqué à cet égard le document élaboré en début d'année en intersyndicale à l'attention du préfet et de la presse, qui recensait de manière complète, les difficultés de notre administration sur le département. Certains candidats nous ont d'ores et déjà répondu ou contacté, leur réponses, ainsi que la lettre ouverte, seront mises en ligne sur le site de la section prochainement.

IMPOT SUR LE REVENU : LES PROPOSITIONS DU PRESIDENT HOLLANDE SONT- ELLES SI CONFISCATOIRES ?

En annonçant la proposition, s'il est élu, de taxer à 75% la part des revenus supérieurs à 1 million d'euros, le candidat Hollande a déclenché un tollé général allant de Françoise Hardy (meilleure chanteuse qu'économiste) aux économistes libéraux (maîtres chanteurs des vérités économiques). Qu'en est-il réellement ?

En reprenant un exemple paru dans le numéro 312 du magazine Alternatives Economiques, on s'aperçoit que les propositions Hollande sont ...très en retrait des propositions de la Fédération des Finances CGT sur cette question.

Ainsi, en partant de l'exemple suivant du magazine de A.E de M. et Mme Gagnebien qui déclarent des gains bruts de 2 300 000€ et 2 019 000 réellement perçus (après prélèvement à la source) (soit près de 168 250 euros par mois quand même), 1 942 000€ imposable pour 2 parts, la part du patrimoine taxable à l'ISF s'élève à 15 millions d'euros (10 millions de patrimoine financier et 5 millions de patrimoine immobilier)

960 000 euros de revenus d'activité (salaires)

800 000 euros de plus values immobilières dont 260 000 de prélèvement à la source et 0 de revenus déclarés

600 000 euros de dividendes (81 000 de prélèvements à la source soit un montant réellement perçu de 519 000 et un revenu déclaré de 320 000)

Soit un revenu total de 2360000 €.

Au titre de 2011 tel qu'existe le barème, ces contribuables seraient imposés pour 440 000€ d'impôt sur le revenu et 64 000€ au titre de l'ISF. soit un taux revenu disponible/ impôts de 1 942 000/ 504 000 = 26%.

En appliquant le barème proposé par Mr Hollande : 502 000€ au titre de l'impôt sur le revenu et 137 000€ au titre de l'ISF (taux remonté à celui de 2010), ils seront imposés à un taux de 1 942 000/ 639 000 = 32.90%.

En appliquant le barème proposé par la Fédération des Finances CGT (voir sur www.justicefiscale.fr) on atteint des chiffres qui rendent mieux compte de l'intérêt d'une véritable justice fiscale :

1 068 000€ au titre de l'impôt sur le revenu

270 000€ au titre de l'ISF (1,8%)

Soit un taux de contribution à l'effort fiscal de 1 942 000/ 1 338 000 = 69%

Ce qui laisse quand même à ces « pauvres » gens un revenu disponible de 681 000€ soit 57 000 € par mois environ. Pas de quoi s'inquiéter de se retrouver « sans toit » comme le craint Mme Dutronc. Pas de quoi non plus justifier le battage médiatique actuel autour des propositions de M. Hollande. En matière de justice fiscale, une vraie révolution reste à faire.

Qu'est ce qui change avec les propositions de la CGT ?

Le barème est plus progressif, les plus hauts revenus sont plus fortement taxés.

- * Tranche 1 : 0 à 5 964 - 1%
- * Tranche 2 : 5 965 à 11 897 - 6,5%
- * Tranche 3 : 11 897 à 26 421 - 15%
- * Tranche 4 : 26 421 à 40 000 - 30%
- * Tranche 5 : 40 000 à 60 000 - 40%
- * Tranche 6 : 60 000 à 90 000 - 50%
- * Tranche 7 : 90 000 à 140 000 - 60%
- * Tranche 8 : + de 140 000 - 75%

De plus, nous intégrons au barème tous les revenus de capitaux mobiliers ainsi que les plus values de cessions de valeurs mobilières et les plus-values sur les ventes d'immeubles. Actuellement, ces revenus sont taxés au taux unique de 18% pour les revenus de 2010.

Note : cet article vise surtout à donner des ordres de grandeur et peut receler quelques erreurs d'arrondis.

REVES,...BREVES,...BREVES,...BREVES,... SPECIAL CAMPAGNE D'IMPOT SUR LE REVENU

On simplifie ! Comme chaque année, les députés et les crânes d'œuf de Bercy ont rivalisé d'ingéniosité pour la déclaration d'impôt 2012. Première conséquence, la 2042C, déclaration annexe, censée contenir les cases ne « rentrant » pas dans la 2042, fait cette année huit pages, après six l'année dernière, alors qu'elle n'en prenait que 4 auparavant. A ce rythme, dans moins de 10 ans ce sera l'équivalent d'un annuaire qui sera distribué aux contribuables en mai !

Il est bien loin le temps où les agents des impôts assuraient des **permanences** systématiques dans les trésoreries de proximité, en mairie, voire dans d'autres lieux. On semble malheureusement s'y être résolu. Mais il faudrait alors un minimum de cohérence. En effet, cette année, des permanences ont été assurées en mairie (Pertuis), dans des trésoreries (Vaison) ou pas du tout (tout le ressort du SIP d'Orange). A l'heure où le maillage territorial, mis à mal depuis des années, est menacé par la réforme des intercommunalités, il n'y a plus aucune égalité de traitement entre les usagers.

La direction générale, après la télédéclaration et le télépaiement, nous a inventé le « **télécontentieux** » ! En effet, les contribuables pourront désormais, jusqu'après la sortie des avis, modifier le contenu de leur imposition. Dans quel cadre législatif et quelles règles de procédure, on l'ignore. Allez, encore un effort et ce sont les contribuables qui contrôleront eux-mêmes leurs déclarations, en ligne bien sûr

Parmi les innovations 2012, il y bien sûr la déclaration de l'**Impôt Sur la Fortune** sur la 2042 pour les patrimoines compris entre 1,3 et 3 millions d'Euros. Seul un énarque a pu trouver la formule : Il s'agit d'un « impôt autoliquidé émis par voie de rôle » ! Que celui qui a la solution de l'énigme envoie ses réponses au journal.

A cet égard, on a souvent stigmatisé l'inégalité choquante entre les contribuables qui déclarent en ligne, dispensés de joindre des justificatifs, et les autres. En l'occurrence, les malheureux qui doivent déclarer l'ISF avec l'impôt sur le revenu sont dispensés de la production de tout justificatif!

Scannage des déclarations, abandon ou généralisation ? Les documents du groupe de travail national sur l'expérimentation sont édifiant. Comme d'habitude, tout est merveilleux, les collègues sont associés (à leur disparition ?), ils pourront dégager du temps pour la mise à jour des impôts locaux, le contrôle,... Alors que dans les deux départements préfigurateurs, l'expérience est tellement catastrophique qu'elle est abandonnée et les déclarations finalement saisies « à l'ancienne » !

Lors du lancement de la campagne, la direction s'est livrée à une intense **campagne de communication** médiatique. Grosso modo, le message transmis à la presse a été : rendez vous dans n'importe quel Centre des Finances Publiques, vous disposerez de **TOUS** les renseignements pour remplir la déclaration. C'est bien sûr impossible pour les agents concernés qui doivent se débrouiller avec les seules brochures et leur bonne volonté. Résultat, des flux importants d'usagers se sont rendus dans les trésoreries de proximité au grand dam des collègues qui ont dû absorber ce surplus de réception et gérer le mécontentement des contribuables.

Il ne fait pas bon être séparé ou veuf cette année. On a vu blêmir bon nombre de contribuables après un calcul d'impôt, sous le double effet du gel du barème et de la disparition progressive de la « case E » (qui permettait aux personnes seules ayant élevé un enfant de bénéficier d'une demi-part supplémentaire). Une mesure qui touche beaucoup de gens modestes.

Etudes graphologiques à Avignon : Une responsable de centre nouvellement arrivée a jugé opportun d'essayer d'identifier l'écriture des coupables d'erreurs de saisie. Rappelons que les objectifs de saisie, déjà très contraignants, sont collectifs et que les erreurs sont inhérentes au travail de saisie, surtout dans ce contexte de pression statistique.

Vive la technologie ! Peu importe que des milliers d'emplois aient été supprimés dans les Centres des Impôts et les trésoreries depuis cinq ans car désormais on peut déclarer ses revenus depuis son smartphone

